

L'accueil collectif

La commune gère deux structures d'accueil collectif. Elles accueillent vos enfants dès l'âge de huit semaines et jusqu'à l'entrée en maternelle.

Des équipes de professionnelles contribuent au développement des petits qui leur sont confiés. Elles veillent à leur épanouissement dans un cadre sécurisant.

Multi-accueil « Les galipettes »





Tel. 04 78 87 77 70

creche.lesgalipettes@mairie-chaponost.fr

Accueil des enfants du lundi au vendredi de 7h15 à 18h45.

Le multi-accueil « Les Galipettes » offre une capacité d'accueil de 35 places, répartie en deux unités :

- > L'unité de vie des bébés. Elle dispose d'une salle de jeux, de deux dortoirs, d'une salle à manger et d'une salle de changes
- > L'unité de vie des grands. Elle comprend une salle de jeu aménagée en différents espaces, deux dortoirs et une salle de changes.

Une salle polyvalente permet des jeux moteurs et des activités en grands groupes.

[Télécharger le projet pédagogique de la crèche collective « Les galipettes »](#)

[Télécharger le règlement de fonctionnement de la crèche collective « Les galipettes »](#)

[Télécharger le règlement de fonctionnement du conseil des crèches](#)

Micro-crèche « Léonie »



5 impasse Léonie Rolland 69630 Chaponost

Tél. 04 37 41 61 46

b.verdier@mairie-chaponost.fr

Accueil des enfants du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30

Avec une capacité d'accueil de 10 places, la micro-crèche « Léonie » propose un accueil à mi-chemin entre le collectif et l'individuel.

Le groupe d'âge mélangé (3 mois à 3 ans) permet de nombreuses interactions, tout en respectant les besoins et rythmes des plus petits, comme des plus grands.

[Télécharger le projet pédagogique de la micro-crèche « Léonie »](#)

[Télécharger le règlement de fonctionnement de la micro-crèche « Léonie »](#)

[Télécharger le règlement de fonctionnement du conseil des crèches](#)

Périodes de fermeture annuelle

Les deux structures d'accueil collectif sont soumises à plusieurs périodes de fermetures annuelles :

- > Trois à quatre semaines en période estivale (au mois d'août)
- > Une semaine entre Noël et le jour de l'an
- > Le lundi de pentecôte
- > Certains ponts, selon le calendrier annuel

SITUER



Vue plan



• ACCÈS RAPIDES



ANNUAIRES



PORTAIL
FAMILLE



AQUEDUC



PLU



PUBLICATIONS



TRAVAUX



NEWSLETTER

- PORTAIL FAMILLE
- AQUEDUC
- PLU
- CHAP'INFO
- TRAVAUX
- MARCHÉS PUBLICS

